

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

*Je commence par le nom de Allah, Celui Qui accorde Sa miséricorde  
à toutes les créatures dans le bas monde mais aux seuls croyants dans l'au-delà,  
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants*

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

*La louange est à Allah le Seigneur des mondes,*

وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ

*Que l'honneur et l'élévation en degrés soient accordés à notre maître Mouhammad  
le Messager de Allah, ainsi que la préservation de sa communauté  
de ce que le Prophète craint pour elle.*

### ***Khoutbah n°1098***

Le vendredi 9 octobre 2020 correspondant au 22 safar 1442 de l'Hégire.

## ***Œuvrer avec bienfaisance envers les parents et gardez-vous du houqouq envers eux***

***Al-hamdou lil-Lahi<sup>1</sup> was-salatou was-salamou ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;  
ya ayyouha l-ladhina amanou t-taou l-Lah.***

La louange est à Allah, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions, nous recherchons Son Pardon et nous nous repentons à Lui. Nous demandons que Allah nous préserve du mal de nos âmes et du mal de nos mauvaises œuvres. Celui que Allah guide, nul ne peut l'égarer, et celui qu'Il égare, nul ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'est de dieu que Allah, qu'Il est le dieu unique, qu'Il n'a pas d'associé ni de semblable, ni d'équivalent ni d'égal.

Je témoigne que notre maître et notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, la cause de notre joie, notre maître Mouhammad, est Son esclave et Son Messager, celui qu'Il a élu, celui qu'Il agréé le plus, celui que Allah a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, en tant que guide annonciateur de bonne nouvelle et avertisseur d'un châtement. Il a bien transmis le message, il s'est acquitté de ce qui lui a été confié, il a porté le conseil à la communauté, il a fourni ses efforts dans la voie que Allah agréé, du véritable effort. Que Allah le rétribue pour nous du meilleur de ce dont Il a rétribué un de Ses prophètes. Ô Allah honore et élève davantage notre maître Mouhammad, ainsi que la famille de notre maître Mouhammad, tout comme Tu as élevé en degré notre maître

---

<sup>1</sup> Il s'agit des piliers selon Ach-Chafi<sup>^</sup>yy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

*Ibrahîm* et la famille de notre maître *Ibrahîm*. Et accorde Tes bénédictions à notre maître *Mouhammad* et à la famille de notre maître *Mouhammad* tout comme Tu as accordé Tes bénédictions à notre maître *Ibrahîm* et à la famille de notre maître *Ibrahîm*, certes Tu es Celui Qui mérite les louanges et Qui est glorifié.

Esclaves de *Allah*, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-^Aliyy Al-Qadîr* en craignant le Tout-puissant, en appliquant la révélation, et en se préparant pour le Jour du jugement.

Mes frères de foi, notre Seigneur *tabaraka wa ta^ala* dit dans le *Qour'an* honoré, versets 23 et 24 de *sourat Al-^Israq* :

﴿ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا إِمَّا يَبُلُغَنَّ عِنْدَكَ الْكِبَرَ أَحَدُهُمَا أَوْ كِلَاهُمَا فَلَا تَقُلْ لَهُمَا آفٍ وَلَا تَنْهَرُهُمَا وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴿٢٣﴾ وَأَخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ الذَّلِيلِ مِنَ الرَّحْمَةِ وَقُلْ رَبِّ أَرْحَمُهُمَا كَمَا رَبَّيْتَنِي صَغِيرًا ﴿٢٤﴾ ﴾

(*waqada Rabbouka 'an la ta^boudou 'il-la 'iyyahou wabil-walidayni 'ihçana 'imma yabloughanna ^indaka l-kibara 'ahadouhouma 'aw kilahouma fala taqoul lahouma 'ouffin wala tanharhouma waqoul lahouma qawlan karîma wakhfid lahouma janaha dh-dhoulli mina r-rahmati waqoul Rabbi rhamhouma kama rabbayani saghira*)

[*sourat Al-^Israq* / 23] ce qui signifie : « **Allah ordonne que vous n'adoriez que Lui et que vous soyez bienfaisants envers vos parents ; s'ils atteignent la vieillesse chez toi, l'un des deux ou tous les deux, ne leur dis pas « pff », ne leur dis pas des paroles rudes et adresse-leur de bonnes paroles.** »

﴿ وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ ﴾

(*waqada Rabbouka 'an la ta^boudou 'il-la 'iyyah*) c'est-à-dire que *Allah* a adressé à Ses esclaves l'ordre catégorique de n'adorer que Lui.

﴿ وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَانًا ﴾

(*wabil-walidayni 'ihçana*) et Il a ordonné la bienfaisance envers les parents, la bienfaisance consiste à agir en bien envers eux et de les honorer. *Moulim* a rapporté de *^Abdou l-Lah Ibnou Mas^oud* qu'il avait interrogé le Prophète *Mouhammad salla l-Lahou ^alayhi wasallam* : « *Quelle est la meilleure des œuvres -c'est-à-dire après la croyance en Allah et en Son messenger- ?* » Il avait dit :

(( الصلاة لوقتها ))

(*as-salatou liwaqtihq*)

ce qui signifie : « **Accomplir la prière dans son temps.** » Puis il a demandé : « *Et ensuite, quoi d'autres ?* » Il avait dit :

(( بِرُّ الْوَالِدَيْنِ ))

(birrou l-walidayn)

ce qui signifie : « **La bienfaisance envers les parents.** »

Et *Mousslim* a rapporté de celui qui est véridique, celui en la véracité duquel nous croyons *salla l-Lahou ^alayhi wasallam*, a dit :

(( رَغَمَ أَنْفٌ مَنْ أَدْرَكَ أَبْوَيْهِ عِنْدَ الْكِبَرِ أَحَدَهُمَا أَوْ كِلَيْهِمَا فَلَمْ يَدْخُلِ الْجَنَّةَ ))

(raghima 'anfou man 'adraka 'abawayhi ^inda l-kibari 'ahadouhouma 'aw kilayhima falam yadkhoulou l-jannah)

ce qui signifie : « **Combien est perdant celui qui a vécu jusqu'à ce que ses parents deviennent âgés, l'un des deux ou les deux, et qui n'est pas entré au Paradis.** »

Cela veut dire que la bienfaisance envers les parents lorsqu'ils deviennent âgés ou faibles, en se mettant à leur service, en les prenant en charge ou autrement, est une cause pour entrer au Paradis et gagner dans l'au-delà. Celui qui faillit en cela aura perdu, il aura accusé une grande perte. Et le Prophète *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

(( رِضَا اللَّهِ فِي رِضَا الْوَالِدَيْنِ وَسَخَطُهُ فِي سَخَطِهِمَا ))

(rida l-Lahi fi rida l-walidayni wasakhatouhou fi sakhatihima)

[rapporté par *Al-Hakim* et d'autres] ce qui signifie : « **On gagne l'agrément de Dieu par l'agrément des parents, et on encourt Son châtement par leur mécontentement.** »

La bienfaisance envers les parents, chers frères de foi, est une grande réussite dans le bas monde et dans l'au-delà et le *^ouqouq* est une perte claire, cela compte même parmi les plus graves des grands péchés, tout comme cela est parvenu dans le *hadith* rapporté par *Al-Boukhariyy* et *Mousslim*. *Al-Bayhaqiyy* a rapporté du Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* qu'il a dit :

(( ثَلَاثَةٌ لَا يَدْخُلُونَ الْجَنَّةَ ))

(thalathatoun la yadkhoulouna l-jannah)

ce qui signifie : « **Trois catégories de personnes n'entreront pas au Paradis.** » c'est-à-dire avec les premiers, du fait qu'ils subiront un châtement au préalable si *Allah* ne leur pardonne pas. Et il a compté parmi eux ce qui signifie : « **Celui qui fait preuve de ^ouqouq envers ses parents.** »

Le *^ouqouq*, chers bien-aimés, sa définition comme l'a dit l'un des savants, c'est ce qui cause un grand tort aux parents, ou à l'un des deux, une nuisance qui n'est pas négligeable selon les us et coutumes, c'est-à-dire selon l'usage des gens, comme les insulter ou ce qui est de cet ordre. Certains ont même dit qu'il est un devoir pour un fils ou une fille d'obéir à ses parents en toute chose provenant d'eux et à la suite de laquelle ils seraient peines s'il ne la faisait pas, à savoir tant que ce n'est pas un péché.

Toutefois, s'ils ne risquent pas d'être tourmentés dans le cas où il ne le fait pas, il ne lui est pas un devoir de leur obéir en cela. Si par exemple l'un des deux parents demande à son enfant quelque chose d'autorisé, comme de ranger une pièce, de laver la vaisselle, de réchauffer le repas, de préparer du thé ou ce qui est de cet ordre, et aura le cœur profondément chagriné s'il ne lui obéit pas, alors il est interdit à l'enfant, au fils ou à la fille, de ne pas le faire. Maintenant, si le fait de s'abstenir de le faire ne cause pas de tort au parent, le simple fait de ne pas le faire n'est pas interdit. Cependant fait partie de la bienfaisance envers les parents le fait de leur obéir en tout ce qui ne comporte pas de péché. Plus encore, la bienfaisance envers les parents est prioritaire sur beaucoup d'actes surrogatoires.

La porte de la bienfaisance, chers frères de foi, est très largement ouverte. Entre dans ce cadre le fait d'être modeste envers eux, et leur faire des invocations. *Allah ta^ala* dit :

﴿ وَأَخْفِضْ لَهُمَا جَنَاحَ الذُّلِّ مِنَ الرَّحْمَةِ وَقُلْ رَبِّ ارْحَمْهُمَا كَمَا رَبَّيَانِي صَغِيرًا ﴿٢٤﴾ ﴾

(*wakhfid lahouma janaha dh-dhoulli mina r-rahmati waqoul Rabbi rhamhouma kama rabbayani saghira*) c'est-à-dire soit doux modeste et humble avec eux, par miséricorde et par tendresse envers eux, soit doux avec eux, fais-leur des invocations pour que *Allah* leur fasse miséricorde tout comme ils t'ont fait miséricorde lorsque tu étais petit, quand tu avais besoin d'eux.

Fait aussi partie de la bienfaisance envers les parents, chers bien-aimés, le fait de délaissier tout ce qui pourrait les déranger. *Ibnou ^Abbas*, que *Allah* l'agrée lui et son père, a dit : « Ne secoue pas tes vêtements en leur présence de crainte que la poussière ne les atteigne. » Et *^Ourwah* a dit : « Ne t'abstient pas de faire une chose qu'ils souhaitent et qu'ils aiment. » Entre en cela également la bienfaisance avec l'argent, les services, les visites, et même en visitant ceux qu'ils aiment.

Même après la mort du père, l'homme sera récompensé en rendant visite à ceux qui étaient des amis pour son père. Il est parvenu dans le *hadith* du Messager de *Allah salla l-Lahou ^alayhi wasallam* qu'il a dit :

(( إِنَّ مِنْ أَبْرِ الْبِرِّ أَنْ يَبْرَ الرَّجُلُ أَهْلَ وَدِّ أَبِيهِ بَعْدَ أَنْ يُوَلِّي ))

(*'inna min 'abarri l-birri 'an yabarra r-rajoulou 'ahla widdi 'abihi ba^da 'an youwalliy*)

ce qui signifie : « **C'est une plus grande forme de bienfaisance que d'entretenir des relations avec les gens que son père appréciait après qu'il soit décédé.** »

Chers bien-aimés, l'enseignement révélé a fortement incité à la bienfaisance envers les parents, il a ordonné d'utiliser la douceur quand on leur adresse la parole, il a interdit de leur nuire, il n'a même pas autorisé la plus simple des paroles d'exaspération, comme de dire « *pff* » puisque *Allah* dit :

<sup>2</sup> Le mot « *pff* » en français est cité dans la traduction du mot أف (*ouff*) en arabe est un mot qui désigne l'agacement avec un manque de respect.

﴿ فَلَا تَقُلْ لَهُمَا آفٌ وَلَا تَنْهَرُهُمَا وَقُلْ لَهُمَا قَوْلًا كَرِيمًا ﴾

(*fala taqoul lahouma 'ouffin wala tanharhouma waqoul lahouma qawlan karima*)

Si parmi les formes de *^ouqouq* il y a qu'un fils dise, par exaspération, à l'un de ses parents lorsqu'il lui demande quelque chose « pff ! » ; alors que dire de ce qui est pire ? Que dire de celui qui insulte ses parents ou qui les frappe ? Nous demandons à *Allah* qu'Il nous préserve de tout cela.

Malheur à celui qui fait preuve de *^ouqouq* ! Malheur à lui ! *Al-Hakim* a rapporté dans *Al-Moustadrak* que le Messager de *Allah* *salla l-Lahou ^alayhi wasallam* a dit :

(( كُلُّ الذُّنُوبِ يُؤَخَّرُ اللَّهُ مِنْهَا مَا شَاءَ إِلَى يَوْمِ الْقِيَامَةِ إِلَّا عُقُوقَ الْوَالِدَيْنِ فَإِنَّهُ يُعَجَّلُ لِصَاحِبِهِ ))

(*koullou dh-dhounoubi you'akh-khirou l-Lahou minha ma cha'a 'ila yawmi l-qiyamati 'il-la ^ouqouqa l-walidayni fa'innahou you'ajjalou lisahibih*)

ce qui signifie : « *Allah* retarde ce qu'il veut du châtement de tous les péchés jusqu'au Jour du jugement, excepté le *^ouqouq* envers les parents, le châtement parviendra rapidement à celui qui l'a commis. » c'est-à-dire qu'il lui parviendra dans le bas monde.

Alors soyons bien en garde chers frères de foi contre le *^ouqouq*. Obéissez à *Allah* et faites preuve de bienfaisance envers les parents, car il y a en cela la réussite et le succès dans le bas monde et l'au-delà, une bénédiction dans le bas monde et dans l'au-delà, une cause pour la subsistance et la facilitation des choses, et une cause pour que s'ouvrent les voies du bien et obtenir la récompense et les hauts degrés.

Ô *Allah*, nous Te demandons de faire que nous soyons parmi les plus bienfaisants des gens envers leurs parents, parmi les plus pieux, parmi ceux qui ont les meilleurs comportements, par Ta grâce et Ton bienfait, ô Toi le plus Miséricordieux des miséricordieux.

Ayant tenu mes propos, je demande à *Allah* qu'Il me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.

### **Second Discours<sup>3</sup> :**

*Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;  
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.*

*Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'minat.*

<sup>3</sup> Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi'iy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.